

PROGRAMME DE FORMATION

Lutte Contre le Parasitisme Équin

OBJECTIFS	A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure d'évaluer l'état parasitaire des individus de leur élevage équin et de réaliser les traitements les plus adéquates
PRE-REQUIS	
PUBLIC	Responsables d'exploitations équines – 12 inscriptions maximum
LIEU :	Salle de la mairie à Lodève
DATES :	Dernier trimestre 2012
CONTACT :	Inscriptions : Jennifer LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59 Renseignements sur la formation : Marie FOUQUIER : 06 80 87 97 99
INTERVENANTS :	Marie Fouquier (Filière Cheval Hérault), le Pr Pierre Jay-Robert (Maître de Conférences - UM III), le vétérinaire équin Dr Denis Fraisse, un vétérinaire du laboratoire Pfizer, et le vétérinaire Dr Nicolas Keck du Laboratoire départemental de l'Hérault.
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposés participatifs, Analyses coprologiques et étude des résultats des différents échantillons fournis par les stagiaires
DUREE :	7 heures en salle
PRIX :	220 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation, le Fond Social Européen et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault). Pour les ressortissants VIVEA : montant restant à votre charge : 00 € Autre public : nous consulter
ATTESTATION	Une attestation est remise aux candidats à la fin du stage.

1 JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9h00 – 10h30 Intervenante : Marie Fouquier Filière Cheval Hérault

- Présentation des acteurs sanitaires de la filière équine : RESPE (Réseau d'épidémiologie-surveillance des pathologies équines), GDS de l'Hérault (Groupement de défense sanitaire), vétérinaires équins, Filière Cheval Hérault.
- Tour de table des stagiaires : identification des contraintes environnementales dans lesquelles évoluent les élevages des exploitants présents.

10h30-12h30 Intervenante : Dr Denis Fraisse Vétérinaire Équin

- Présentations des parasites du cheval et de leurs cycles de vie selon l'environnement où vivent les chevaux.
- Les différents symptômes liés au sur-parasitisme seront présentés ainsi que les moyens de traitements.

Déjeuner

14h00 – 15h00 Intervenante : Vétérinaire du Laboratoire Pfizer

- Présentation des moyens de prévention et de traitement du sur-parasitisme les mieux adaptés selon les conditions environnementales, l'état physique des animaux de l'élevage et les traitements antérieurs (plan de vermifugation, molécules à employer...)

15h00 – 16h00 Intervenant : Professeur Jay-Robert (Université de Montpellier III)

- Présentation de l'impacte écologique des traitements employés en termes de dégradation de l'environnement et de dégradation de la faune des prairies.

16h00 – 17h30 Intervenant : Nicolas Keck (laboratoire départemental de l'Hérault)

- Étude des résultats d'analyse des échantillons fournis par les stagiaires

à renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta – Maison des agriculteurs A – CS 10100 – 34875 LATTES cedex – Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95
leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Production principale : _____

Participera à la formation :

« Lutte contre le parasitisme équin »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCA2 Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA²
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature _____



¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

² Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »